

Votez pour vos projets !



© Villeparisis

Depuis le 1er novembre 2021, les services municipaux ont instruit les projets reçus dans le cadre du Budget de participation citoyenne, ce qui a permis d'identifier :

- 20 projets non éligibles ;
- 19 projets regroupés en 8 projets définitifs soumis au vote ;
- 36 projets directement soumis au vote.

[Retrouvez tous le détails des projets](#)

Soit un total de **44 projets qui sont proposés au vote des habitants, du vendredi 18 février au dimanche 20 mars minuit !**

Le vote est ouvert aux participants selon deux critères :

- Avoir plus de 12 ans : car certains projets ont été déposés par des adolescents et que le Budget de participation citoyenne présente l'intérêt d'intéresser ce jeune public à l'action publique et à la citoyenneté.
- Habiter ou travailler à Villeparisis.

Chaque habitant pourra voter une fois, sur déclaration sur l'honneur, en donnant son nom, prénom et adresse e-mail.

Où voter ?

Pour voter, rendez-vous sur cette page.

Deux urnes et des bulletins sont également placés au Guichet unique à l'Hôtel de ville et à la Maison des droits.

Comment voter ?

La méthodologie du vote a été construite à partir des échanges menés avec le Conseil de participation citoyenne et lors de la commission municipale Démocratie participative.

Aussi, il est proposé de diviser le vote en deux catégories :

- 27 projets qui concernent toute la Ville,
- 17 projets à l'échelle des quartiers.

La distinction est faite pour donner plus de visibilité aux projets à l'échelle d'un quartier, car ils mobiliseront théoriquement un plus petit volume d'habitants.

Il est ainsi proposé que chaque votant ait à sa disposition jusqu'à 4 votes : 2 votes dans la catégorie « toute la Ville » et 2 votes dans la catégorie « à l'échelle du quartier ».

Afin de permettre aux habitants d'exprimer une opposition marquée à un projet, il est ajouté un vote facultatif « contre », utilisable une fois, dans l'une ou l'autre catégorie. Ce vote n'est mobilisable qu'après avoir voté pour soutenir au moins un projet.

Comment sont déterminés les projets lauréats ?

Une fois la période du vote clôturée, le classement des projets se fera au nombre de votes, toutes catégories confondues. Le premier projet sera décompté de l'enveloppe budgétaire annuelle de 260 000 € et ainsi de suite dans la limite de l'enveloppe. Il pourra ainsi y avoir un reliquat, qui pourra éventuellement venir abonder un projet déjà retenu afin de le consolider. Cette proposition de méthodologie du vote sera évaluée à posteriori pour en identifier les impacts et proposer éventuellement des évolutions sur l'édition suivante.

La programmation du Budget de participation citoyenne sera présentée au Conseil municipal d'avril 2022 et les premières réalisations seront enclenchées dans la foulée.

 Rendez-vous vendredi 18 février à 9h pour pouvoir voter !

Infos pratiques

Pour donner toutes ses chances à votre projet, parlez en autour de vous ! Nous présenterons chacun des projets soumis au vote sur les réseaux sociaux de la Ville.

Le vote est à présent terminé !

Contact

Service Démocratie participative
participation.citoyenne@mairie-villeparisis.fr